



SENTIERS DES ARTS 2015

Regards hors saison autour d'une abbaye

***Du 19 septembre au 1^{er} novembre
Résidence d'artistes du 12 au 19 septembre 2015***

Commune de Sablonceaux

APPEL A PROJET ARTISTIQUE

Cahier des charges

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique 107 Avenue de Rochefort, 17201 ROYAN CEDEX

Service Affaires Culturelles & Patrimoine

PRESENTATION DU PROJET

Pour la troisième année, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique organise **les « Sentiers des Arts – Regards hors saison ... »** et renouvelle son pari d'un sentier artistique en imaginant un itinéraire qui valorise une thématique différente et un espace paysager singulier de son territoire, composé de 34 communes.

L'édition 2015 des **Sentiers des Arts - Regards hors saison** choisit de mettre en lumière le patrimoine spécifique de la commune de Sablonceaux et puise son originalité dans la présentation d'œuvres monumentales et contemporaines éphémères.

A une dizaine de kilomètres de Saujon, la commune de Sablonceaux est située au cœur d'une campagne en mosaïque jalonnée de champs colorés, de forêts et dotée d'un patrimoine historique fort qui s'impose visuellement.

En effet, depuis plus de 800 ans, l'église abbatiale de Sablonceaux dresse fièrement son majestueux clocher et garde un aspect imposant, révélateur de la grandeur passée de l'abbaye. Son histoire mouvementée et les multiples destructions dues aux vicissitudes des différentes époques ne l'empêchent pas de se relever et de renaître chaque fois de ses ruines.

La commune de Sablonceaux bénéficie largement de la renommée de son abbaye.

L'itinéraire choisi sur cette commune met en avant :

- **Un paysage en mosaïques** : Une campagne colorée pleine de nuances avec de grandes plaines cultivées et largement boisées : blé, tournesol et maïs...Des lignes douces qui inspirent la rêverie, le repos et la méditation.
- **Un patrimoine historique imposant** : Isolée au milieu des champs, en lisière de forêt, l'abbaye de Sablonceaux s'impose comme un harmonieux tableau chargé d'histoire, de mystère et de spiritualité.
- **Des chemins ancestraux** : Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et le chemin des Prêtres traversant la forêt incitent les *pèlerins* d'aujourd'hui à cheminer dans cette commune.

Ces paysages sont des composantes plurielles, à partir desquelles ce territoire s'est forgé son identité et marquent de leur empreinte singulière le parcours des Sentiers des Arts 2015.

OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT :

Cet événement artistique vise à :

- Faire découvrir un environnement paysager et patrimonial à travers le regard d'artistes contemporains.
- Susciter la curiosité et réveiller l'imaginaire tapi en chacun.
- Générer des rencontres artistiques et poétiques entre les artistes, leurs œuvres et les habitants du territoire.

Autour des *Sentiers des Arts*, est proposé un ensemble d'animations mobilisant des partenaires, une importante implication de la commune de Sablonceaux et de ses acteurs locaux. Un intérêt particulier est porté à la rencontre du public avec les œuvres et les artistes (Milieu scolaire, ateliers Land Art et conférences ...).

L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le paysage, à découvrir ou re-découvrir la beauté de la nature, à s'interroger sur la place de l'homme dans son environnement naturel.

Publics visés :

- Les habitants du territoire et de la région Poitou-Charentes
- Les amateurs d'art contemporain
- Les visiteurs et touristes de passage
- Les scolaires

DATES ET LIEU

L'édition 2015 des *Sentiers des Arts – Regards hors saison autour d'une abbaye*, aura lieu du 19 septembre au 1^{er} novembre 2015.

Les artistes seront accueillis en résidence du samedi 12 au samedi 19 septembre pour 8 jours de création in situ et de rencontres avec le public sur la commune de Sablonceaux.

SITES D'INSTALLATION

L'itinéraire des « Sentiers des Arts 2015 » sur la commune de Sablonceaux permet deux formes d'installations, en pleine nature :

- **Les œuvres « terrestres »** : œuvres monumentales et contemporaines prévues sur des emplacements autour de l'abbaye de Sablonceaux et dans des zones en sous-bois aux abords du parcours, clairières et champs...
- **Les œuvres « flottantes »** : une œuvre monumentale prévue sur une petite réserve d'eau sur le site de l'abbaye de Sablonceaux. (Préciser les modalités d'installation)
- La configuration des sites oblige à préférer le **caractère monumental et contemporain** des installations.
- Les emplacements définitifs seront attribués par l'équipe organisatrice au vu des contraintes des sites.

Cartes du parcours :

Une carte du parcours est fournie en PDF. Pour une visualisation plus détaillée du paysage, il est conseillé de consulter le site de **Google Map** sur internet et le site : www.pays-royannais-patrimoine.com, pour un complément d'informations sur les aspects naturels, historiques et patrimoniaux.

CONDITIONS GENERALES

Le présent appel à projet porte sur les éléments suivants :

- Cet appel à projet est lancé en direction d'artistes plasticiens pluridisciplinaires utilisant comme moyen d'expression, l'installation, la performance artistique, soit tout ce qui touche au domaine des arts visuels et qui exercent notamment dans le domaine du land art, de l'art environnemental et de l'art monumental.
- Chaque projet est **spécialement créé pour cet événement**.
- L'œuvre devra **impérativement s'inscrire à l'échelle du paysage et tenir compte de la spécificité du lieu d'installation**.
- L'œuvre doit tenir compte de la thématique proposée « Abbaye et patrimoine paysager environnant », en fonction des indications mentionnées dans le projet.
- L'œuvre achevée doit impérativement être **conforme** au projet présenté.
- L'œuvre doit être visible pendant toute la durée de la manifestation programmée jusqu'au **1er novembre 2015**.

- L'attribution du lieu d'implantation sera choisie par l'équipe organisatrice. Les emplacements précis des œuvres (et zones de réserves) seront arrêtés définitivement à l'issue des autorisations nécessaires s'y afférant.
- La présence de l'artiste est requise pour une semaine de résidence à partir du samedi 12 septembre 2015.
- L'ouverture officielle au public des *Sentiers des Arts - Regards hors saison autour d'une abbaye* est fixée au samedi 19 septembre 2015.

10 projets maximum pourront être retenus.

CONDITIONS TECHNIQUES

▪ *La production d'œuvre in situ :*

La réalisation de l'œuvre éphémère se fait in situ.

L'intégration de l'œuvre doit tenir compte de l'échelle du paysage et de la spécificité du lieu d'installation.

La durée de vie de l'œuvre doit être d'au minimum 7 semaines à compter de l'installation. L'artiste s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'œuvre réalisée résiste aux contraintes liées au terrain et aux conditions climatiques particulières.

IMPERATIF : L'installation, la présence et le démontage de l'œuvre ne doivent pas entraîner de pollutions ou de dommages écologiques sur les sites.

▪ *Sécurisation de l'œuvre :*

L'œuvre doit garantir toutes les conditions en matière de sécurité nécessaire à un lieu public et ne doit présenter aucun danger pour les visiteurs (risque de chute, blessure, coupure,...).

▪ *Choix des matériaux :*

Les types de matériaux choisis sont libres (végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération...).

L'artiste doit impérativement s'assurer que les matériaux utilisés sont respectueux de l'environnement, et qu'ils n'occasionnent aucune pollution dans le milieu d'installation. Le caractère environnemental et écologique est un point qui sera examiné avec attention par le jury lors de la sélection des œuvres.

L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et sous sa responsabilité.

▪ **Délais de création, de montage et de démontage :**

L'artiste se déplace avec son propre matériel et ses outils pour la construction de l'œuvre sur le site, avec son propre véhicule et reste autonome dans la progression de son travail.

L'artiste peut venir accompagné d'assistants. (Les frais occasionnés ne sont pas pris en charge par l'organisateur.)

La création de l'œuvre doit se faire in situ ou être partiellement réalisée en amont en atelier. L'artiste assure le montage de son œuvre. Toutefois, toute demande d'aide technique devra être portée à la connaissance de l'organisateur au préalable et impérativement être précisée dans la **fiche technique**.

L'installation de l'œuvre doit être terminée pour le **vendredi 18 septembre**, date butoir.

L'artiste démontera son œuvre à partir du **2 novembre 2015**. Les conditions du démontage devront être précisées dans la **fiche technique**.

▪ **Maintenance et entretien de l'œuvre :**

Aucune.

▪ **Assurance de l'œuvre :**

L'œuvre n'est pas assurée par l'organisateur.

L'artiste doit s'acquitter d'une responsabilité civile.

En cas de dégradation ou de vol, la CARA ne pourra être tenue responsable et ne financera pas la recréation de l'œuvre. Cette dernière sera démontée et l'artiste en sera informé sans qu'il ne puisse s'y opposer.

En cas de dégradation de l'installation due à un défaut de conception, l'artiste s'engage à effectuer à ses frais, les réparations qui s'imposent.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ARTISTES

▪ **Présence des artistes :**

La présence de tous les artistes est requise le **samedi 12 septembre 2015** pour une semaine de création in situ.

L'ouverture officielle des *Sentiers des Arts - Regards hors saison autour d'une abbaye* est fixée au **samedi 19 septembre 2015**.

L'artiste s'engage à être présent le jour de l'inauguration le **vendredi 18** ou **samedi 19 septembre 2015** (date à fixer).

Médiation : L'artiste, prévenu à l'avance, doit rester **disponible** durant tout le temps de la résidence **du 12 au 19 septembre 2015** et accepter des échanges programmés conjointement sur certains moments avec les écoles ou les centres de loisirs et des rencontres avec les journalistes.

▪ Hébergement des artistes :

L'hébergement n'est pas pris en charge par l'organisateur.

Cependant, durant le temps de la résidence programmée du samedi 12 septembre au samedi 19 septembre, les artistes pourront bénéficier des logements saisonniers de la CARA situés sur les communes de Cozes et de Semussac, à des tarifs n'excédant pas les 150 euros la semaine (charges EDF et eau non comprises). Un contrat spécifique sera passé entre l'artiste et la régie du logement de Loisir Social et Saisonnier (CARA'LOG) pour la location du logement prévu pour deux personnes maximum.

▪ Frais de repas :

Les frais de repas ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

▪ Déplacements

Des indemnités de déplacement d'un montant maximum de **300 € TTC** pour **UN aller-retour** seront versées. (Du lieu de résidence de l'artiste à la CARA calculé sur la base du barème d'indemnisation kilométrique en vigueur dans la fonction publique.)

DOSSIER DE CANDIDATURE

INFORMATIONS PREALABLES

▪ *Profil des candidats :*

Ce projet s'adresse aux artistes professionnels ou collectifs d'artistes de toutes nationalités, sans limite d'âge, pouvant témoigner d'une expérience artistique.

L'artiste devra soit :

- être inscrit à la Maison des Artistes (ou structure similaire si étranger), collectif d'artistes
- être salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facture

▪ *Rémunération et modalités de paiement :*

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique versera sur présentation de factures, les prestations suivantes :

- Les prestations de création à hauteur de 2700 € TTC.

Les candidats retenus recevront leurs prestations selon un mode de versement précis :

- 30% versés après la sélection sur présentation d'une facture, pour l'achat des premiers matériaux de l'œuvre.
- 40% versés à l'installation de l'œuvre sur présentation de facture.
- 30% versés au démontage et au retrait de l'œuvre par l'artiste.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées.

▪ *Contrat :*

Le projet artistique retenu est formalisé par un contrat, établi entre l'artiste et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, précisant les conditions générales de participation (organisation, dates de montage et de démontage, assurances,...)

PIECES A FOURNIR

Rédigé en français, le dossier de candidature sur support papier comprendra :

- Une **lettre d'intention** exprimant les motivations de la candidature et expliquant la démarche artistique envisagée en adéquation avec le projet *des Sentiers des Arts – Regards hors saison*.
- Un **curriculum vitae** relatant le parcours artistique du candidat.
- Le **justificatif** d'inscription à un organisme artistique : Maison des artistes, collectif...
- La **fiche de candidature** dûment complétée avec les pièces à fournir.
- La **fiche technique** précisant les modalités de réalisation, de montage et de démontage.
- Un **dossier illustré** représentatif de la proposition de l'artiste et permettant de visualiser la proportion des créations (dessins, croquis, esquisses, photos...) sur support papier au format A3 (29.7X42cm).
- Des **références de projets** réalisés antérieurement, accompagnés de photographies susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des travaux de l'artiste.
- Tout autre élément permettant d'apprécier les qualités et la mise en situation du projet proposé par l'artiste.
- *Afin de pouvoir restituer tous les éléments du dossier, merci de bien vouloir joindre une enveloppe affranchie correspondante.*

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures sont soumises au jury qui apprécie la qualité et l'originalité des œuvres présentées, la cohérence de l'ensemble du projet et le respect du cahier des charges

Les décisions du jury sont sans appel et sont communiquées aux candidats courant mars 2015, sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

Le jury peut demander des informations complémentaires aux candidats.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

Chaque candidat se verra signifier par courrier la décision le concernant.

Date et lieu d'envoi des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **19 février 2015 à 17 heures**.

Les dossiers seront à adresser à :

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107 Avenue de Rochefort, 17201 ROYAN CEDEX

et devront porter la mention « **Appel à projet – Sentiers des Arts 2015** »

Pour toutes demandes d'informations complémentaires concernant l'appel à projet :

Direction des Affaires Culturelles & Patrimoine 05 46 22 19 79

Animatrice du Patrimoine, Delphine HUGONNARD-BRUYERE, d.hugonnard@agglo-royan.fr

Directrice du Service des Affaires Culturelles et Patrimoine, Nathalie GIRET



Fiche de candidature

Sentiers des arts – Regards hors saison Edition 2015

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

NATIONALITE : _____

JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE (recto-verso)

ADRESSE : _____

TELEPHONE FIXE : _____

TELEPHONE MOBILE : _____

MESSAGERIE ELECTRONIQUE : _____

SITE WEB : _____

N° SIRET : _____

N° SECURITE SOCIALE : _____

N° D'IMMATRICULATION A LA MAISON DES ARTISTES : _____

Je soussigné (e)

Déclare me porter candidat (e) pour participer à l'événement *Sentiers des Arts – Regards hors saison* autour d'une abbaye qui aura lieu du **12 septembre au 1er novembre 2015**, en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projet artistique et certifie sincères et exacts les éléments précédemment fournis.

A _____ le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature

Limite d'envoi des dossiers : 19 février 2015, 17 heures

Contact : d.hugonnard@agglo-royan.fr

